

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 août 2019 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres

Alain Bissonnette (*SIM*)

Marie-Claude Leblanc (*Arrondissement*)

Marie-Josée Nobert (*Arrondissement*)

Mindy Pollak (*Arrondissement*)

Absentes :

Membres

Fernando Nobrega (*SPVM*)

Frédéric Pépin (*Arrondissement*)

Stephen Zakrzewski (*SPVM*)

La réunion débute à 9h40.

1. Adoption de l'ordre du jour

- a) Adoption de l'ordre du jour
- b) Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :
 - 3 a) Présentation des emplacements prévus pour l'implantation de dos d'âne dans l'arrondissement en 2019.

2. Dossiers

- a) Demande relative à la révision des règles dictées par le projet de refonte de stationnement sur certaines rues dans l'arrondissement
 - Les membres du Comité recommandent :
 - qu'un sondage soit envoyé aux résidents des avenues citées ci-dessous afin d'obtenir leur opinion sur l'éventualité de modifier les règles de façon à permettre le stationnement en tout temps, à l'exception de la plage horaire prévues pour l'entretien de la chaussée, d'un seul côté de leur avenue et de l'interdire en tout temps de l'autre côté.
 -  avenue de la Brunante
 -  avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Saint-Viateur
 -  avenue Courcelette
 -  avenue Durocher entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur
 -  avenue Glencoe
 -  avenue Hazelwood
 -  avenue Nelson
 - que, selon le processus de sécurisation des rues, le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié en conséquence sur les avenues où le sondage démontrera un pourcentage de 51 % ou plus en faveur des règles proposées ;
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement ;
 - Par ailleurs, les membres du Comité mentionnent qu'un courriel a été envoyé aux membres absents lors de la réunion afin de recueillir leurs commentaires.
- b) Demande d'inversion du sens unique du Nord vers le Sud sur la partie de l'avenue de l'Épée comprise entre le boulevard saint-Joseph et l'avenue Laurier
 - Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre l'inversion du sens unique du Nord vers le sud sur la partie de l'avenue de l'Épée comprise entre le boulevard saint-Joseph et l'avenue Laurier ;

- que le marquage du quadrillage qui était anciennement tracé à l'intersection des avenues Laurier et Bloomfield soit à nouveau réalisé afin d'enrayer l'interblocage prévisible à cet endroit ;
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.
- c) Demande d'implantation d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Querbes à l'intersection de l'avenue Édouard-Charles
- Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin qu'un arrêt obligatoire soit implanté sur la partie de l'avenue Querbes comprise entre l'avenue Laurier et le boulevard Saint-Joseph à l'intersection de l'avenue Édouard-Charles ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- d) Demande d'implantation d'arrêts obligatoires à l'intersection des avenues Kelvin et Saint-Germain
- Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin que des arrêts obligatoires soient implantés dans toutes les directions à l'intersection des avenues Kelvin et Saint-Germain ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

3. Varia

- a) Présentation des emplacements prévus pour l'implantation de dos d'âne dans l'arrondissement en 2019

La réunion prend fin à 11h20.